



prélèvement à la source
Anticipez la communication avec vos salariés

Le prélèvement à la source est un mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu qui consiste à faire prélever son montant par l'employeur. L'objectif est de collecter l'impôt au moment où le salaire est versé au contribuable. Cette modalité de prélèvement est en vigueur dans de nombreux pays. Dans tous les cas, le paiement de l'impôt passe par l'employeur.

Vous vous interrogez sur son fonctionnement, sa mise en oeuvre, votre rôle vis à vis de vos salariés...

Inscrivez - vous pour participer à notre webinar le jeudi 31 mai à 11 h

<https://bit.ly/2JIX3iG>

(un lien vous sera ensuite transmis pour assister à la web - conférence)

Retrouvez un explicatif de ce dispositif et des situations dans lesquelles vous pourriez bien vous retrouver !

1^{er} Janvier 2019



Entrée en vigueur
du prélèvement à la source
de l'impôt sur le revenu